

Date de convocation : 14 Avril 2026

Date d'affichage : 14 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Criquiers se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : David MICHEL, Sophie VATIGNEZ, Fabrice MARCHANT, Montaine JOURDAIN, Pierre-Albert PINGUET, Chloé BISSONNIER, Claude MICHEL, Patricia PEZET, Cédric LECOINTE, Mauricette JUBERT, Alain DEBEAUVAIS, Catherine LE MAGUER, Laurence ERNOULT.

Absents excusés :

Sandrine CLAVET, a donné procuration à Mr MICHEL David

Stéphane DUMONTIER, a donné procuration à Mme BISSONNIER Chloé

Secrétaire de séance : Mme JUBERT Mauricette

APPROBATIONS DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2026

Le compte rendu de la réunion précédente a été lu et accepté par la majorité des membres du conseil municipal présent.

1 Abstention : Mr Ernoult

APPROBATION DU CFU 2025

Le cfu se compose ainsi :

Investissement

- Dépenses :
 - Prévues : 885 154.50 €
 - Réalisées : 738 564.20 €
 - Rar : 34 188.20 €

- Recettes :
 - Prévues : 885 154.50 €
 - Réalisées : 696 055.08 €
 - Rar : 0.00

Fonctionnement

- Dépenses :
 - Prévues : 1 468 925.55 €
 - Réalisées : 387 406.41 €
 - Rar : 0.00

- Recettes :
 - Prévues : 1 468 925.55 €
 - Réalisées : 1 570 700.37 €
 - Rar : 0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -42 509.12 €

Fonctionnement : 1 183 293.96 €

Résultat global : 1 140 784.84 €

Le maire présente le document, et se retire de la séance au moment du vote. Les membres du conseil municipal présents dans la salle, approuvent le compte financier unique 2025.

(Délibération 27-2026)

DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte unique financier fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 277 325.41 €

Un excédent reporté de 905 968.55 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 183 293.96 €

- Un déficit d'investissement de 42 509.12 €
- Un déficit des restes à réaliser de 34 188.20 €

Soit un besoin de financement de 76 697.32 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 EXCEDENT 1 183 293.96 €

Affectation complémentaire en réserve 1068 : 76 697.32 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 106 596.64 €

Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT 42 509.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité l'affectation de résultat.

(Délibération 28-2026)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, décide de voter, à l'unanimité les propositions suivantes pour le budget 2026 :

Investissement

- Dépenses : 528 282.76€ dont 34 188.20€ de restes à réaliser
- Recettes : 528 282.76€ dont 0.00€ de restes à réaliser

Fonctionnement

- Dépenses : 1 659 953.64€ dont 0.00€ de restes à réaliser
- Recettes : 1 659 953.64€ dont 0.00€ de restes à réaliser

(Délibération 29-2026)

TAXES AMENAGEMENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la taxe d'aménagement à 0%.

(Délibération 30-2026)

TRAVAUX MAISON CARLE

Lors du conseil en date du 10 avril 2026, Monsieur le Maire avait rappelé qu'une partie de l'ancien bar-épicerie dont la commune avait fait l'acquisition en 2022, a été transformé en salon de coiffure et le reste étant trop vétuste, devait-être démoli.

La commune a demandé deux devis afin de chiffrer le coût de la démolition :

1^{er} devis :

Etablissement HENIN Olivier

Coût du projet de démolition : 10 800€ TTC

2^{ème} devis :

Entreprise SN de Ons en Bray

Coût du projet de démolition : 27 000€ TTC

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le devis de l'Etablissement HENIN Olivier, dont le coût de la démolition s'élève à 9000€ HT, soit 10 800€ TTC.

(Délibération 31-2026)

QUESTIONS DIVERSES

- Mail de Monsieur BOSSARD

La commune a reçu un mail de Mr Bossard en date du 30 avril 2026, dont l'objet est : « demande formelle de diagnostic technique indépendant - Inondations récurrentes rue du Clavaire »

Mr Le Maire donne lecture de ce mail au conseil municipal.

Le courrier sera transmis

- au département, vu qu'un drain relie la voie départementale D236 à la voie RD236 sur notre voie communale, dite « rue du Calvaire ».
- au service du SMAB (anciennement EPTB).
- Au GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations)




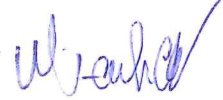


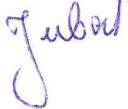
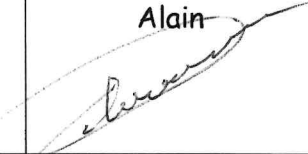
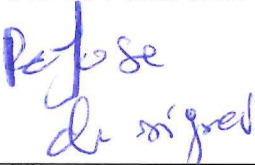
- Demande de Mr LEVASSEUR - Comité des Fêtes

Monsieur Levasseur aurait été nouvellement élu Président du Comité des Fêtes, lors d'une réunion privée, à huit clos, sans en avoir informé la municipalité. De ce fait, l'association n'est pour l'instant, pas reconnue par la commune.

La fête de Criquiers est organisée par une autre association.

Monsieur le Maire propose à Mr Levasseur, de voir avec les organisateurs de la fête des voisins à Bois des Puits, pour se joindre à eux, et démarrer l'activité de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h40

Maire,	Les Adjoints,			
David MICHEL 	Claude MICHEL 	Sophie VATIGNEZ 		
Les Conseillers,				
MARCHANT Fabrice 	CLAVET Sandrine Absente - Procuration à David MICHEL	DUMONTIER Stéphane Absent- Procuration à Chloé BISSONNIER	JOURDAIN Montaine	PINGUET Pierre- Albert 
ISSONNIER Chloé 	PEZET Patricia	LECOINTE Cédric	JUBERT Mauricette 	DEBEAUVAIS Alain 
ERNOULT Laurence 	LE MAGUER Catherine 